



DECLARATION LIMINAIRE DU CTL DE LA DRFIP 21 13/06/2014

Nous sommes réunis ce 13/06/2014 pour évoquer entre autre lors de ce CTL :

La Formation professionnelle, l'activité de la DRFiP, la caisse commune du CFIP de Beaune, mais aussi, en questions diverses l'information sur le versement de la prime accueil.

Dans de nombreuses directions locales des Finances Publiques, les OS ont été reçues par la Direction pour obtenir des informations sur la prime d'accueil.

La section CGT Finances Publiques 21 a demandé, le 22/05/2014, une audience à la DRFIP 21 pour nous apporter des précisions sur les critères d'attribution de cette prime qui devrait être octroyée sur la paye de juin 2014.

La réponse à notre demande d'audience fut plus que laconique : « Pour faire suite à votre message, je vous informe que la procédure de mise en œuvre de la prime d'accueil sera présentée, au titre des questions diverses, lors du prochain CTL du 10 juin. »

Nous trouvons que le dialogue social à la DRFIP 21 est parfois emprunt d'un certain manque de profondeur...

Cette audience avait été demandée par la CGT après les annonces faites par la direction générale d'attribution de la prime d'accueil pour 2013 sur la paie de juin 2014. **Les injustices générées par cette décision et les réactions des agents nécessitaient une intervention rapide du syndicat.**

Mais surtout pour la CGT, il s'agissait de positionner cette annonce dans le contexte général de recul du pouvoir d'achat pour tous les agents des finances publiques, avec le gel du point d'indice depuis juillet 2010 et au moins jusqu'à 2017. Nous rappelons ici que notre revendication principale est bien la revalorisation du point d'indice, seule mesure qui permettrait de répondre à la légitime revendication des fonctionnaires d'augmentation de leurs rémunérations.

La prime accueil est de 400€ bruts pour 2013 pour un agent C ou B à temps complet sur l'accueil « généraliste » et un montant proratisé d'un minimum de 50€ pour les agents à l'accueil de façon ponctuelle (au plan national 11000 agents pourraient la toucher), cumulable avec la prime de caisse à condition que le caissier ne soit pas à temps complet sur cette fonction.

La prime ACF pour les plates-formes téléphoniques s'élève à 1100€ pour un agent à temps plein et ne concerne que les agents exerçant cette fonction dans les CPS, CIS, CAS, TCA et CGSR)

Rappel du calendrier des annonces pour la prime « accueil » :

- groupe de travail de synthèse indemnitaire du 12 mai entre la DG et les syndicats : annonce d'une prime pour 2013 versée en juin 2014, soit 300€ bruts pour un agent à temps complet sur l'accueil « généraliste »

- le 14 mai, à la veille de la grève fonction publique du 15 mai, contre le gel du point d'indice, Bruno BÉZARD (directeur général) annonce un montant de 400€ par un message aux agents sur Ulysse. La circulaire d'application du dispositif sort le jour même !

Curieuse conception du dialogue social !

Notre syndicat national déclare à ce sujet : *« Le caractère restrictif de son périmètre d'application va ainsi générer beaucoup de mécontents entre les exclus et ceux qui n'en auraient qu'un paiement partiel. Véritable usine à gaz, le dispositif de recensement mis en place vient encore une fois rompre les collectifs de travail dans une logique accrue d'individualisation des carrières et des rémunérations ».*

Les CDIF, Pôles Enregistrement et les renforts SIP à l'accueil sont exclus du dispositif par la circulaire.

Cette prime est réservée aux agents C et B faisant de l'accueil dit « généraliste »

La CGT dénonce les injustices du dispositif et les témoignages des agents dans les services sont éloquentes

Dans tous les services, les agents sont confrontés à de l'accueil et pas seulement de l'accueil spécialisé.

D'après le baromètre social, la rémunération est un des trois points sur lesquels la DGFIP devrait agir en priorité pour 49% des agents (le pourcentage le plus important, de loin).

Notre constat démontre les injustices générées par la mise en œuvre des nouvelles primes. Le casse-tête considérable que constitue l'application de la note de service pour la prime accueil démontre que la définition de critères est facteur d'injustices et qu'il n'y aura jamais de solution acceptable, en dehors d'une solution générale.

Mme la directrice vous serez d'accord avec nous pour dire que ce dispositif engendre des injustices inadmissibles.

Force est de constater que ce dispositif boiteux et discriminatoire mis en place par la DGFIP ne répond pas aux revendications des agents en matière de pouvoir d'achat.

C'est pourquoi nous rappelons l'urgence, après la grève du 15 mai, de la réouverture de négociations avec les organisations syndicales nationales au niveau fonction publique sur la revalorisation du point d'indice, et au niveau ministériel et DGFIP sur l'indemnitaire.

En effet, le CTR du 20 mai était non conclusif pour la prime accueil. Il est donc nécessaire qu'une remise à plat de toutes ces questions soit entamée.